

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois d'Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire**.

### **Nombre de Membres**

Afférent au Conseil Municipal : 15  
En Exercice : 13  
Présents : 10

**Date de Convocation** : 10 Octobre 2025

**PRÉSENTS** : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mme LEZAY Anita, Mr BRIFFAUD Philippe, Mr BRIN David, Mr COLLON Olivier, Mr FAUGER Sylvain, Mme COBLARD Micheline, Mr CLÉMENT Philippe, Mr CADOUX Claude.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme GABILLY Jacqueline (pouvoir à Mme COBLARD Micheline)

**ABSENTES NON EXCUSÉES** : Mme GUESNE Lydie, Mme CHAUVEAU Cécile.

**Mme COBLARD Micheline a été élue secrétaire de séance.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A / Délibérations :**

1. Validation du PV du conseil municipal du 18 Septembre 2025
2. Tarifs salle du Chaillot année 2026
3. Convention SECO – déploiement du réseau LoRaWAN
4. Demande de subvention association JFG
5. Subvention maison assistance maternelle d'Ardin
6. DM

#### *B / Informations et questions diverses :*

- ❖ Présentation en début de conseil de la fédération départementale des chasseurs (restauration de la mare)
- ❖ Présentation du projet de stage de M<sup>elle</sup> AUDURIER Léa
- ❖ Halles photovoltaïques
- ❖ Bilan annuel 2024 IRVE
- ❖ Remerciements Palet ardinois

### **1/ Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Septembre 2025**

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 Septembre 2025 n'appelant aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 2/ DELIBERATION N° D2025/ 00056:

### ➤ TARIFS SALLE DU CHAILLOT ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté les tarifs de la salle du Chaillot par la délibération D2024/00053 pour l'année 2025.

#### Pour rappel tarifs année 2025 :

	Salles (350 pers max) avec cuisine & laverie (1 jour)	Petite Salle (40 pers maxi) cuisine & laverie (1 jour)	0 à 100 couverts	100 à 150 couverts	Plus de 150 couverts	Vaisselle Au 5 <sup>ème</sup> élément perdu ou cassé
Associations ardinoises manifestations à but non lucratif	75 €	45 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Associations ardinoises manifestations à but lucratif	200 €	120 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Particuliers domiciliés sur la commune ou payant un impôt sur la commune	250 €	120 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Particuliers et associations hors commune	500 €	250 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Evènement particulier (sépulture)		50 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Forfait Chauffage (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	50€	50€				

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de la salle du Chaillot pour l'année 2026 à savoir :

### Tarifs Salle du Chaillot pour l'année 2026

	Salles (350 pers max) avec cuisine & laverie (1 jour)	Petite Salle (40 pers maxi) cuisine & laverie (1 jour)	0 à 100 couverts	100 à 150 couverts	Plus de 150 couverts	Vaisselle Au 5 <sup>ème</sup> élément perdu ou cassé
Associations ardinoises manifestations à but non lucratif	75 €	45 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Associations ardinoises manifestations à but lucratif	200 €	120 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Particuliers domiciliés sur la commune ou payant un impôt sur la commune	200 €	120 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Particuliers et associations hors commune	350 €	150 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Evènement particulier (sépulture)		50 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Forfait Chauffage (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	50€	50€				

### Tarifs appliqués :

- Du lundi au jeudi : 50% du tarif.
- Du vendredi au Dimanche y compris les jours fériés : plein tarif le premier jour puis tarif à 50% à partir du deuxième jour et les jours suivants.
- Association Ardinoise : gratuité 1 fois par an.
- APE : Gratuité pour la fête des écoles et la fête de Noël.
- Vaisselle : forfait (quel que soit le nombre de jours).

Après vote et à l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal adoptent les nouveaux tarifs pour l'année 2026.

➤ <b>TARIFS SALLE DU CHAILLOT ANNEE 2026</b>	<input type="radio"/> Pour : 11 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

### 3/ DELIBERATION N° D2025/ 00057:

#### ➤ **CONVENTION SECO – DEPLOIEMENT DU RESEAU LoRAWAN**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des eaux du Centre Ouest est en cours de déploiement du réseau LoRaWAN . Ce réseau permettra de faire une télérelève des compteurs d'eau des abonnés à distance.

A ce titre, il est nécessaire d'installer dans l'église d'Ardin une antenne (dispositif émetteur/récepteur) permettant la télérelève et de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public avec une redevance annuelle de 100€ par l'occupant.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après vote et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation dans l'église d'un dispositif émetteur / récepteur permettant la télérelève des compteurs d'eau des abonnés du Syndicat des eaux du Centre Ouest. Cette autorisation est accordée à titre temporaire, précaire et révocable pour une durée de 10 ans.

➤ <b>CONVENTION SECO – DEPLOIEMENT DU RESEAU LoRAWAN</b>	<input type="radio"/> Pour : 11 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

#### 4/ DELIBERATION N° D2025/ 00058:

##### ➤ ASSOCIATION LA JEUNE FRANCE GYM – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'une subvention émanant de l'association La Jeune France Gym, club de gymnastique implanté sur les communes de L'Absie et Secondigny.

Monsieur le Maire présente le rapport de l'Assemblée Générale du club et donne lecture du courrier reçu. Le courrier précise que le club compte 3 licenciés de la commune d'Ardin. Le club a fait le choix d'employer un entraîneur ce qui engendre des charges financières supplémentaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette subvention.

➤ ASSOCIATION LA JEUNE FRANCE GYM - DEMANDE DE SUBVENTION	<input type="radio"/> Pour : 0 <input type="radio"/> Contre : 11 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

#### 5/ DELIBERATION N° D2025/ 00059:

##### ➤ SUBVENTION MAISON ASSISTANTE MATERNELLE D ARDIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un avoir d'un montant de 495.93 euros de la part de Séolis pour la maison d'assistante maternelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reverser cette somme à l'association MAM Je M'Amuse qui prend à sa charge les dépenses d'électricité en qualité de locataire du bien.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres présents du Conseil Municipal donnent un avis favorable pour verser cette subvention à l'association.

➤ SUBVENTION MAISON ASSISTANTE MATERNELLE D ARDIN	<input type="radio"/> Pour : 11 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
--	---

6/ DELIBERATION N° D2025/ 00060:

➤ **DECISION MODIFICATIVE**

Délibération annulée

➤ <b>DM</b>	<input type="radio"/> Annulée
-------------	-------------------------------

**INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

Informations et questions diverses :

**Fédération Départementale Des Chasseurs :**

✚ *Ekosentia :*

Mme Bouin Charlotte chargée de gestion des projets environnementaux et coordinatrice depuis 2022 du projet Ekosentia est venue présenter ce projet où la commune d'Ardin est inscrite depuis 2014. L'objectif serait de restaurer la mare du Chaillot où une fuite est actuellement existante. Cette restauration se fera en partenariat avec le syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Un dossier de financement est en cours d'élaboration. Coût global de l'opération projetée 18411.57€.

*Le plan de financement envisagé est le suivant :*

- 1/ Fondation Crédit Agricole Pays de France 12888.24€ soit 70%
- 2/ Ecocontribution Biodiv'na 2000€ soit 11%
- 3/ Autofinancement 3523.33€ soit 19%

*Le projet pourrait s'échelonner d'avril 2026 à septembre 2028 :*

- 1/ Etat des lieux pour un diagnostic écologique d'Avril à Septembre 2026
- 2/ Travaux de restauration de Septembre à Décembre 2026
- 3/ Suivi et gestion de la mare de Janvier 2027 à Septembre 2028

✚ *Pollinise ma commune :*

Mme Bouin a fait un retour approfondi sur le projet pollinise ma commune qui est porté de nouveau par la Fédération Départementale des Chasseurs.

L'objectif est d'implanter à divers endroits des couverts herbacés aux insectes pollinisateurs. Deux endroits sont retenus sur notre commune. Des panneaux informatifs sur la diversité floristique et faunistique seront installés afin de sensibiliser le grand public.

**Stage de M<sup>elle</sup> AUDURIER Léa :**

M<sup>elle</sup> Audurier est venue présenter le dossier réalisé lors de son stage au sein de notre collectivité qu'elle présentera lors de son examen en juin 2026. Elève en BTSA DATR elle devait effectuer une analyse suite à une problématique trouvée. Sa problématique était le déplacement du marché Ardinois. Léa a enquêté auprès des habitants de la commune, des clients, et des commerçants du marché.

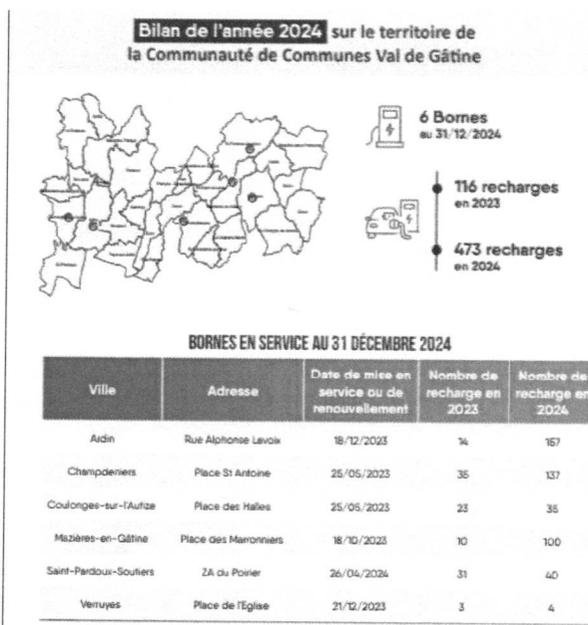
☑ **Halles photovoltaïques :**

Mr Rimbeau rapporte à l'assemblée que le promoteur pour l'installation de halles photovoltaïques met le projet en stand-by. Gérédis n'étant pas en mesure de répondre à la demande avant fin 2028.

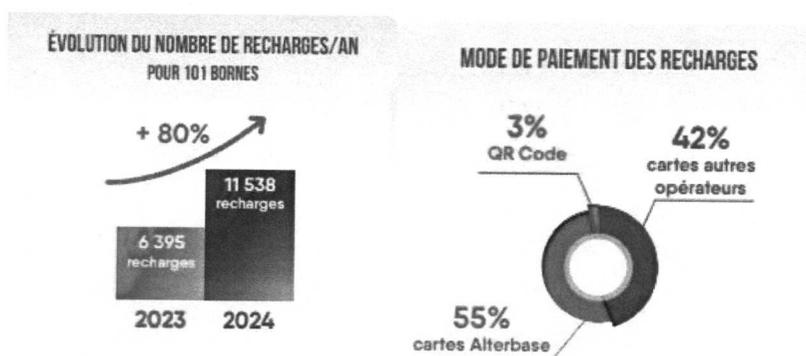
☑ **Bilan annuel 2024 IRVE en Deux-Sèvres :**

Notre commune a connu une augmentation significative du nombre de recharges de véhicules électriques entre 2023 et 2024 : 14 véhicules rechargés en 2023 contre 157 en 2024. 2 bornes sont recensées sur la commune, la dernière installée en 2025 se situe Rue Vrigne aux bois sur le parking du Chaillot.

✚ **Synthèse de notre territoire transmise par le SIEDS :**



✚ **La mobilité électrique en Deux-Sèvres :**



☑ **Remerciements Association Le Palet Ardinois :**

L'association remercie la Municipalité pour lui avoir alloué une subvention afin de maintenir leur activité.

**Rentrée scolaire :**

Depuis la rentrée scolaire, la Municipalité a dû gérer les absences du personnel de la cantine liées à des arrêts maladies. Il a fallu s'adapter et revoir l'organisation afin de pouvoir assurer la continuité du service. La commission scolaire a mis en place de nouvelles règles afin que les élèves de CM puissent se servir seuls. Une réunion est prévue prochainement afin de dresser un bilan sur cet essai.

**Prise de fonction :**

Mme KULIS Laetitia ancienne directrice de cabinet du Préfet des Ardennes est nommée Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay. Elle prendra ses fonctions lors d'une cérémonie devant le monument aux Morts de Parthenay le lundi 20 Octobre 2025.

**Association La Marche Ardinoise :**

L'association a fêté ses dix ans le 11 Octobre dernier.

**Bénévoles :**

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 18 Septembre dernier un repas financé par la Municipalité est prévu le Vendredi 24 Octobre prochain à la Terrasse de l'Autize pour remercier les bénévoles qui œuvrent régulièrement au sein de notre commune. A ce jour, 21 personnes assisteront à cette soirée.

**Square :**

Mr Brin demande pourquoi certains arbres ont été arrachés. Ceux-ci étaient en fin de vie, des plantations vont être refaites prochainement.

**Aménagement du bourg :**

Suite à la visite de chantier de Mme Broilliard récemment, la retenue de garantie ne peut être levée.

**Complexe sportif :**

Les travaux d'installation des équipements devraient commencer début Novembre.

Plan de financement : attribution de toutes les subventions demandées.

**Voirie :**

Mr Fauger rapporte que certains chemins communaux sont très rarement entretenus. Le tracteur est actuellement en panne. Un recensement va être réalisé afin de donner priorité à ces chemins dès le retour du matériel.

**Sortie du Livre ARDIN :**

Présentation de l'ouvrage le Samedi 25 Octobre 2025 à la salle du Chaillot suivie d'une séance de dédicace par les auteurs Mr Rouziès et Mr Paradinas.

Une Exposition de photographies réalisées par Mr Paradinas sera présentée. Cette exposition circulera au printemps 2026 dans les hameaux.

**Commémoration du 11 Novembre 2025 :**

Le Rendez-vous est fixé à 10h45 sur le parvis de la Mairie. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert à la salle du Chaillot.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45*

La secrétaire de séance,

Micheline COBLARD



Le Maire,

Jean-Pierre RIMBEAU

